

BULLETIN d'INSCRIPTION NATATION COMPETITION - à renvoyer

Date de réception n° licence(réservé au club)

TARIFS SAISON 2009 / 2010

Droits d'inscription (uniquement la 1^{ère} année).....32€
Cotisation annuelle*95€

* Réduction de 15% sur chaque **cotisation annuelle** pour 2 inscriptions de la même famille (frères et sœurs, parents et enfants, mari et femme).

* Réduction de 25% pour 3 inscriptions et plus de la même famille.

Votre inscription vous délivre une carte de membre personnelle.

Elle vous permet d'accéder gratuitement à la piscine de la Kibitzenau, uniquement lors des séances de votre groupe
(sa présentation lors du passage en caisse est obligatoire).

L'inscription est valable du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Panneaux d'informations natation compétition
Hall des Pas Perdus 1^{er} étage et au bord du bassin - Kibitzenau

DOSSIER d'INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

- Bulletin d'inscription
- Certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation, datant de moins de trois mois au jour d'inscription
- Le paiement de la cotisation
- 2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse
- Un exemplaire du contrat du nageur 2009/2010

**VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT ÊTRE À JOUR
D'INSCRIPTION POUR PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS.**

GROUPE :(à compléter par le nageur)

Nageur compétiteur veuillez écrire en majuscules, merci.

NOM Prénom

Sexe M / F êtes-vous asthmatique ? oui / non

Date de naissance

Lieu de naissance..... Pays

Nationalité

Adresse

Code postal Ville

N° de téléphone du domicile

N° de téléphone portable

N° de téléphone du travail

Courriel (indispensable pour des infos rapides):@

Nouvelle inscription

Ré-inscription

Montant total = €

Paiement : chèque à l'ordre de la S.N.S. espèces

Souhaitez vous une attestation de paiement ? oui / non

À retirer les mardis - permanence secrétariat de 18h30 à 20h00 - Kibitzenau

NOM et Prénom du représentant légal

Signature du représentant légal

Autorisation de droit à l'image : en vous inscrivant au club, vous autorisez les dirigeants - entraîneurs - membres de la S.N.S., à filmer ou photographier votre enfant en vue de diffusion sur le site internet de l'association, ou en vue de la formation pédagogique de l'encadrement.